

## Lettre d'engagement de la Direction d'Advicenne

Suite à la signature d'une convention avec le Comité Economique des Produits de Santé pour une spécialité pharmaceutique commercialisée, la direction d'Advicenne a pris l'engagement d'assurer l'information et la promotion de ses médicaments auprès des professionnels de santé dans le respect de la « Charte de l'information par démarchage ou prospection visant à la promotion des médicaments », datée du 15 octobre 2014 et du référentiel édicté par la Haute Autorité de Santé.

Cet engagement vise la garantie d'un haut niveau de qualité de l'information promotionnelle et non promotionnelle, tant écrite qu'orale, délivrée par les collaborateurs terrain en accord avec les exigences du référentiel.

Cet engagement implique, non seulement un niveau de connaissances et de compétences élevé pour les collaborateurs terrain mais aussi la mise à disposition de moyens et d'informations nécessaires à la bonne réalisation de leurs missions et au respect de la déontologie.

Cet engagement s'applique aussi à l'encadrement marketing, médical et commercial des collaborateurs terrain, ainsi qu'aux fonctions supports liées au respect des diverses exigences du référentiel (Affaires Réglementaires, Ressources Humaines, Pharmacovigilance et Assurance Qualité).

Le Directeur Général et le Pharmacien Responsable veillent donc à la mise en œuvre d'une démarche qualité spécifique afin de s'assurer de la conformité et de la qualité des pratiques des collaborateurs terrain et du respect de la déontologie par leur encadrement.

Cette démarche passe par:

- la mise en œuvre d'un système de management de la Qualité permettant de maîtriser la qualité, la conformité et la pertinence de l'information délivrée;
- la formation des collaborateurs terrain et de leur encadrement, dont la formation au contenu de la Charte et aux exigences du référentiel;
- l'évaluation et le suivi continu des pratiques et de l'information délivrée pour assurer l'amélioration de nos modes de fonctionnement au regard des exigences du référentiel et de la Charte;
- l'appréciation de l'ensemble de nos données au travers d'indicateurs qualité et la proposition d'actions d'amélioration;
- la présentation de ces indicateurs et des actions d'amélioration dans le cadre des revues de direction;
- la certification d'Advicenne dans le cadre de la Charte de l'information par démarchage ou prospection visant à la promotion des médicaments.

L'implication de tous au quotidien est la condition d'une démarche réussie : chacun contribue par son engagement et sa volonté au progrès continu de nos pratiques.

Didier Laurens  
Directeur Général

24-Oct-24

Signé par :

*Didier LAURENS*



Nom du signataire : Didier LAURENS  
Motif de la signature : J'approuve ce document  
Heure de signature : 24-Oct-24 | 7:25:00 PM CEST  
9E750022EB2941CEADC8DC210A80F06D

Laurent Cassedanne  
Pharmacien Responsable

24-Oct-24

Signé par :

*Laurent Cassedanne*



Nom du signataire : Laurent Cassedanne  
Motif de la signature : J'approuve ce document  
Heure de signature : 24-Oct-24 | 7:33:44 PM CEST  
C452C082D68F4D6895B1EACD18245531